

le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

JEUDI 27 SEPTEMBRE 1979 - N° 960

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

Centrafrique : l'instabilité de Dacko

Le nouveau président de Centrafrique, Dacko, fait preuve de peu de maîtrise dans ses déclarations.

Quelques heures après sa prise du pouvoir, il racontait ouvertement que la France avait joué un rôle décisif, donnant nombre de détails sur l'opération.

Annonçant qu'il ouvrirait des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, il déclare le lendemain que «c'était un jeu... on a bien le droit de s'amuser un peu».

Mais tout le monde ne rit pas. En premier lieu le peuple centrafricain qui, soumis au quadrillage des paras français, trouve trop peu de changement avec ce «nouveau» régime. En second lieu l'impérialisme français qui craint des déboires avec l'homme qu'il a choisi pour remplacer Bokassa. La stabilité de ce gouvernement centrafricain n'est pas assurée... en dépit de tout l'appui que lui apporte la France.

LIRE EN PAGE 6

**Dans
Le Quotidien
du Peuple
du samedi
29 septembre**

**Liban 1979 :
Vivre quand même**

Notre dossier :

**Le test des élections
au Conseil de
prud'hommes**

Menaces sur le chauffage des appartements

Plus faible, plus cher, moins longtemps

Le froid qui règne actuellement sur la France et que l'on ressent particulièrement dans les appartements quand la nuit tombe, vient renforcer une certaine inquiétude. Celle-ci est apparue avec des déclarations diverses ces derniers jours.

On savait déjà que sur la question des marchands de fuel, les sociétés de chauffage et les propriétaires envisageaient une hausse des charges à partir d'octobre, le coût du chauffage augmentera de 30 à 40%.

Voilà que le directeur de la Compagnie Française de raffinage laisse clairement entendre que l'approvisionnement

en fuel ne serait pas assuré normalement à partir du 1^{er} janvier... ce qui laisse présager une hausse vers cette date.

André Giraud, le ministre de l'Industrie se veut rassurant : «Il n'y aura pas de pénurie de fuel de chauffage cet hiver». Mais il ne promet rien sur les prix. Peut-être en février...

De son côté l'EDF ne cache pas que des coupures de courant cet hiver seraient «possibles», voire même probables.

Des mesures de restriction, en tout cas, ont déjà été prises par le gouvernement : livraisons de fuel limitées à 90% de celles de l'an dernier, température limitée 19°.

Un aveu du Ministère du Travail LE POUVOIR D'ACHAT DES OUVRIERS EN NET REcul

LIRE EN PAGE 8

Nouvelle infection à la maternité de Beaudelocque



La maternité Beaudelocque est fermée.
Les femmes ont été soit renvoyées chez elles, soit dirigées vers d'autres hôpitaux parisiens.

LIRE EN PAGE 5

INTERNATIONAL



A quelques jours de la visite du pape, tandis que les meurtres sectaires de Catholiques reprennent en Ulster, qu'un Ian Paisley le pasteur fou de la «free presbyterian church» vomit, insulte et menace contre les «papistes» le problème irlandais revient à la une de l'actualité car l'Irlande, cette «île des saints» «des fous de Dieu» reste dans le monde le pays où la religion catholique tient la plus grande place.

Au sud le catholicisme est partout (débauche d'images pieuses, de reproductions de la grotte de Lourdes, d'églises immenses, souvent neuves). Le

95 % des habitants de l'Eire sont catholiques, pratiquant dans une écrasante majorité. Les 5 % qui restent : protestants, ils sont les héritiers de «l'ascendancy». Ils se recrutent donc dans la haute bourgeoisie, fréquentent «trinity college» à Dublin avant de tenir pour une bonne part les rênes de l'économie — ils possèdent 25 % de la richesse au sud — et de l'Etat. Toutefois la constitution fait de la république d'Irlande un «Etat chrétien» : l'église romaine contrôle l'éducation et certaines lois. Ces compromissions avec une église catholique omniprésente, la censure qui a sévit quasiment jusqu'à nos jours

dans la littérature, le cinéma etc... ont servi de repoussoir aux Nord, ulstériens.

Au Nord, on compte un tiers de catholiques et deux tiers de protestants de diverses chapelles et sectes. Les institutions théoriquement laïques étaient en fait aux mains de protestants comme le «stormont» : «protestant parliament for protestant people» dit un unioniste Craigavon. La bigoterie protestante intolérante oppresse la minorité catholique, le problème religieux recouvre le problème social. Pour un catholique être fidèle à sa religion cela veut dire se référer à plu-

sommet anglo-irlandais du 5 septembre à Londres entre Lynch et Thatcher, tenu après les obsèques de Mountbatten, tué par l'IRA, n'a été sanctionné ni par un accord politique sur l'Ulster, ni par de nouvelles mesures renforçant la collaboration policière (il a été question au cours des entretiens de l'éventualité de l'interdiction du Sinn Féin Provisoire et de l'IRSP et de la possibilité pour les «forces de sécurité» britanniques d'opérer et d'enquêter, l'extradition des suspects a été envisagée).

Lynch et le Fianna Fail veulent pour leur part, un réunification pacifique pour ouvrir toute l'île à ce

sieurs siècles de résistance contre l'oppression britannique. Pour un protestant se réclamer de l'ordre d'Orange fondé en 1795, et écrire sur un mur : «no pope here!» (pas de pape ici), cela veut dire s'accrocher à des privilèges sur le plan de l'emploi, du logement (aux chantiers navals «Harland and Wolf», à Belfast sur 10 000 ouvriers on ne compte que 400 Catholiques, à Strabane ville où les catholiques sont majoritaires, 50% de chômeurs...

A Derry, dans les quartiers de Greejair et du Bogside, les catholiques habitent encore souvent de véritables taudis... C'est vouloir

la considération. Cette situation ne se comprend qu'en étudiant l'histoire de l'Irlande, christianisée sans violence dès le IV^e siècle par Saint-Patrick, l'île verte préservée durant le haut moyen-âge de certaines invasions répand à partir de ses monastères, une certaine lumière sur l'Europe. Mais l'Angleterre veut la coloniser. Lorsque Henri VIII, le créateur de l'anglicanisme (1536) lance ses troupes afin d'établir des plantations, c'est derrière la bannière de la foi que les Irlandais se révoltent. Les colons Ecosais et presbytériens seront installés sur leurs terres en Ulster, ce que sanctionne l'acte d'Etablissement de

capitalisme néocolonial qui fait actuellement de l'Irlande du Sud un paradis pour multinationales. Pour réussir ce projet, le Premier-ministre irlandais doit liquider la tradition révolutionnaire de son peuple et les forces qui combattent l'impérialisme britanniques. Peut-il aller jusqu'à laisser pénétrer l'armée britannique au sud pour cela ? Jusqu'ici, la collaboration policière entre les deux gouvernements n'a pu venir à bout de la volonté de résistance du peuple irlandais, comme l'ont prouvé les manifestations qui ont marqué début août le 10^e anniversaire de l'intervention des troupes britanniques.

Cromwel (1652). Les lois pénales (1695-1705) persécutent les catholiques, situation qui dure aujourd'hui par la discrimination au Nord. Si lorsque naît le mouvement républicain avec les Irlandais unis de Wolfe Tone (1794), il n'est plus question d'opposer catholiques et protestants, il faut bien reconnaître que les catholiques pour les raisons historiques et sociales citées plus haut seront majoritaires dans les rangs républicains, que se soient le marxiste James Connolly ou Padraig Pearse. La proclamation de pâque 1916 est faite «au nom de dieu». L'attitude ambiguë de la hiérarchie catholique s'est souvent

manifesté au cours de l'histoire. Depuis 1798, elle a combattu successivement toutes les révoltes en excommuniant les révolutionnaires (10 000 en 1922). Voici pourquoi ceux-là disent souvent «no priest in politics» («pas de prêtres en politique»).

Rome qui s'est toujours méfié du catholicisme celtique a toujours pris parti pour les ennemis des Irlandais. Le pape fera-t-il de même lors de son voyage ? Il a déjà condamné unilatéralement comme la violence employée par la résistance.

Paddy Mc LAUGHLIN

UN JOUR EN IRLANDE

Derry, deuxième ville du Nord, est à majorité catholique. Comme à Belfast, on y vit dans un climat de guerre permanent. Le centre ville, entouré d'anciens remparts, offre l'aspect d'une ville assiégée. Si la fouille des piétons n'y est plus pratiquée depuis quelques mois, le stationnement des véhicules y est interdit — y compris en plein jour — en raison des attentats à la bombe qui ont lieu fréquemment. Partout des soldats, le doigt sur la détente, sillonnent les rues, le dernier élément de la patrouille marchant à reculons afin de repérer un éventuel tireur isolé. Mais Derry, c'est aussi le symbole de nombreuses années de résistance à l'occupant : depuis la révolte du Bogside en 1969, la population du «Free Derry» n'a pas cessé de lutter.

Malgré quelques cités en briques construites ces dernières années, le quartier catholique du Bogside renferme de nombreux taudis. On est frappé du contraste d'une rive de la Foyle à l'autre : d'un côté du fleuve les quartiers catholiques du Bogside et de Creggan où la pauvreté et le chômage règnent (20 % de chômeurs dans cette partie de la ville) ; de l'autre, les quartiers protestants de Waterside et de Lisnagelvin où sont concentrés tous les services : hôpitaux, bibliothèques, etc...

Il suffit de lire les inscriptions sur les murs pour savoir dans quelle partie de la ville on se trouve : aux «keep Ulster protestant» (garder l'Ulster protestant) répondent les «Army keep out» (l'armée dehors), «Paisley for P.M.» (Paisley pour Premier ministre) s'oppose à «Provisionals for freedom» (les Provisoires pour la liberté). L'union jack britannique peint sur les murs loyalistes du Waterside rivalise avec le drapeau irlandais, symbole des républicains du Bogside.

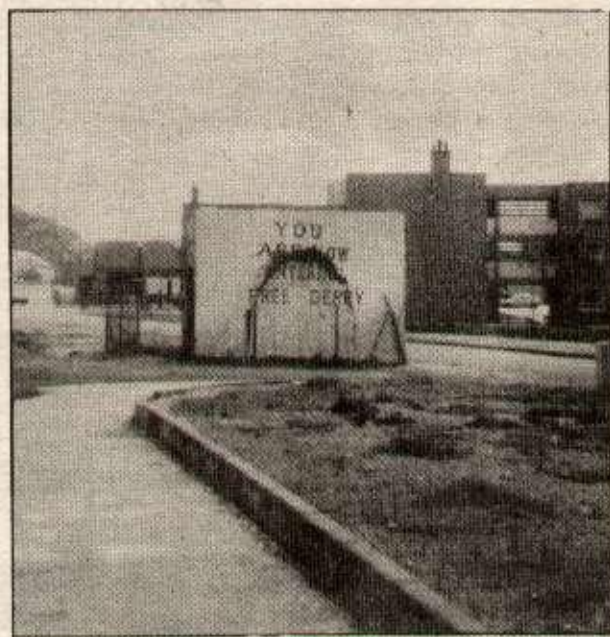
A quelques pas du centre de ville, les premières maisons du Bogside apparaissent, certaines

sont en ruine sans qu'on sache s'il faut l'attribuer à la guerre ou à la rénovation. Dans Ross-ville street, une petite baraque en bois semble posée sur un terrain vague : c'est la librairie du Sinn Féin Provisoire. A une centaine de mètres de là, un monument rappelle le massacre du «Bloody Sunday», dimanche sanglant de janvier 1972 au cours duquel l'armée, tirant sur une manifestation en faveur des droits civiques, tua 14 personnes.

La militante qui tient la librairie me parle de son gendre qui est à Long Kesh (camp pour prisonniers politiques près de Belfast), elle est fière de me dire que comme ses camarades d'H-Block, il refuse de porter l'uniforme carcéral et «vit sous la couverture». Cette femme a encore en mémoire la sauvagerie du 1^{er} régiment de parachutistes britanniques qui assassina de sang-froid 14 personnes le 30 janvier 1972, et ici tout le monde s'en souvient.

Elle m'invite à me rendre au monument érigé à la mémoire des 14 victimes de l'impérialisme britannique. Sur la stèle sont gravés les noms et l'âge des tués : la moitié avait de 17

Occupé mais indompté : Le Bogside



«Vous entrez dans Derry libérée»

à 20 ans, l'âge des jeunes qui sont assis aux pieds du monument. J'interroge ces derniers sur ce que signifie pour eux l'occupation britannique, dans leur vie de tous les jours : ils pointent le doigt en direction du toit d'un immeuble d'où une sentinelle britannique surveille le Bogside, protégée par un blockhaus.

Sur ces trois jeunes, l'un seulement a du travail : il est apprenti mécanicien. En face de nous, on aperçoit un pan de mur conservé tel un monument où il est inscrit : «You are now entering free Derry» (Vous entrez maintenant dans Derry libre), vestige du temps où aucun policier ou soldat britannique n'osait s'aventurer dans le Bogside. Mes jeunes compagnons m'expliquent comment, après que la population se soit battue avec l'armée

pour conserver le «Free Derry corner», symbole de sa résistance, des soldats ont jeté de la peinture pour tenter d'effacer l'inscription. «Mais ça n'est pas grave» me dit l'un des jeunes garçons, «demain quelqu'un viendra la repeindre».

Dans ce ghetto catholique qu'est le Bogside, les «Republican centers», ne sont pas que le siège d'une organisation politique (le Sinn Féin Provisoire), mais règlent aussi les problèmes financiers et sociaux de la communauté ; ils sont le poumon du Bogside. Dans un de ces centres, j'ai vu un facteur rentrer et demander à la responsable si elle connaissait la personne dont le nom figurait sur une lettre : c'est dire à quel point les Républicains évoluent dans un milieu qu'ils connaissent parfaitement et qui les soutient. Plus tard, ce jeune

facteur m'a raconté qu'il s'était fait arrêter plusieurs fois par des patrouilles britanniques et avait été interrogé par elles, «On n'y fait même plus attention, me dit-il, question d'habitude». Devant ma perplexité, il ajoute : «Ça n'est rien à côté des tortures et des souffrances endurées par ceux qui sont à Long Kesh».

Frank ROUSSEL

Demain :
une interview
de l'IRSP

A quelques jours du rassemblement du 29

SONACOTRA : MENACES ET DEMANDES D'EXPULSIONS SE POURSUIVENT

La journée de samedi doit être un succès

A quelques jours du rassemblement de samedi, la Sonacotra et ceux qui font son jeu poursuivent leur offensive.

Ainsi, mardi en début d'après-midi, plusieurs dizaines de résidents de sept foyers différents de la Seine-Saint-Denis étaient entraînés en justice par cette soi-disant «association à but non lucratif».

Jugeant sans doute que les expulsions ne se font pas assez vite, la Sonacotra ne saisit même plus les tribunaux d'instance mais ceux de grande instance qui ont l'immense mérite selon elle de se prononcer beaucoup plus rapidement et de moins s'attacher «au fond».

La Sonacotra sera sans doute déçue que le jugement ait été reporté à la fin octobre... sans se faire trop de souci quant au résultat, car à notre connaissance jusqu'à présent le juge Fabre ne l'a jamais déçue...

Peu après l'audience, on apprenait que de sérieuses menaces pèsent sur le foyer de Champigny. Dans le cas de ce foyer, un certain nombre de résidents ont déjà été condamnés à l'expulsion, ils sont donc en permanence sous la menace d'une intervention policière.

A Garges même, l'occupation se poursuit et l'on y discute de la préparation de la journée de samedi. La réunion des sections syndicales et des associations qui se tient chaque mercredi mettra la dernière main au programme de la journée.

Au moment où l'unité la plus large est nécessaire pour faire de cette journée de samedi un temps fort contre les lois Bonnet-Stoléru, la municipalité PCF ne trouve rien de mieux à faire que de convoquer les résidents pour leur annoncer qu'ils doivent décamper du terrain qu'ils occupent car il devrait s'y construire une école.

Décidément le maire de Garges n'a peur de rien, y compris de se faire mettre parfois en difficulté au sein de son parti. Depuis le début de la lutte, un nombre significatif de militants de base du PCF ont en effet exprimé publiquement leurs désaccords avec l'attitude de leur maire. Certains ont même déchiré leur carte. Les manœuvres de dernière minute n'empêcheront évidemment pas le rassemblement de samedi d'être un succès. Le comité de coordination et les diverses associations qui organisent la journée du 29 tenaient d'ailleurs une conférence de presse mardi en fin d'après-midi afin de rendre compte de la préparation du rassemblement. A cette occasion, un camarade du comité de coordination a réglé son compte à certaines rumeurs circulant autour du rassemblement de Garges. Nous rendrons compte de cette conférence de presse dans notre prochaine édition.

F.M.

«CE QUE VOUS DEVEZ COMPRENDRE C'EST QUE C'EST FONDAMENTALEMENT UNE LUTTE POUR L'EGALITE DES DROITS»

Comme toujours en pareille circonstance les abords du tribunal grouillent de flics en civil et en uniformes. Lorsque la séance s'ouvre les résidents qui sont parvenus à remplir la salle d'audience de la 1^{re} chambre, assistent à un bien curieux spectacle... Le président et ces trois assesseurs compilent l'impressionnante pile de dossiers qu'ils ont devant eux. Ecorchant le nom des résidents menacés d'expulsion, ils lisent à tour de rôle des listes interminables, se demandant si un tel est bien défendu

est saisi de demandes d'expulsion par la Sonacotra.

L'AVOCAT DE LA SONACOTRA : «ORDONNEZ LES EXPULSIONS, IL NE SERA PAS NECESSAIRE DE LES REALISER»

L'argumentation de me Pruvost donc se résume à deux idées. La première, c'est que le contrat liant la Sonacotra aux résidents n'est pas un contrat de location. Il s'agit selon lui d'une «convention à titre

qu'il croit savoir que la 8^e chambre de la Cour d'Appel serait satisfaite, si la Cour de cassation lui donnait tort... La seconde idée si l'on ose dire de l'avocat se résume à ceci : assez souvent selon lui, quand les tribunaux ont donné l'ordre d'expulsion «une tractation a pu intervenir entre les résidents concernés et la Sonacotra. En échange de facilités de paiement pour épargner leur retard de loyers, et de la reprise de ceux-ci, la société acceptait de passer l'éponge sur 30 de la dette».

Cet argument fallacieux n'a pour unique but que de lever les hésitations du tribunal (si celui-ci en a) à expulser des dizaines de personnes. «Prononcez l'expulsion» affirme en substance l'avocat, cela sera suffisant pour mettre fin au mouvement dans ces foyers et donc ils ne seront pas délogés... Le résultat est là, des cen-

ment une lutte pour l'égalité des droits avec les travailleurs français».

Au cours de sa plaidoirie il fait notamment référence à un livre que vient de publier la Sonacotra dans lequel sont reproduits des interviews de gérants, «des fameux gérants racistes». L'un de ces individus affirme-t-il parle de «ses résidents comme d'autres de leur bétail», tandis qu'un

second avoue que selon lui «il ne faut pas être trop humains, c'est le seul moyen qu'ils filent droits».

Décidément leur passé dans l'armée colonialiste, les a bien marqués.

M. Bourguet termine sa convaincante plaidoirie par l'affirmation illustrée de manière vivante à Garges : «Ce que vous ne compre-

nez pas» dit-il en s'adressant au tribunal «c'est que même si vous les expulsez, ils continueront la lutte, car ce qu'ils veulent c'est leur dignité». Le juge Fabre n'a plus, avant de se lever, qu'à annoncer de sa voix rocailleuse que le jugement sera rendu le dernier mardi d'octobre.

françois MARCHADIER

Les travailleurs picards dans l'action

Les travailleurs de la région d'Amiens, font preuve depuis la rentrée d'une très grande combativité. Contre les attaques répétées de la bourgeoisie, ils se mobilisent dans de nombreuses entreprises et dans différents secteurs.

Ainsi, dès la fin des congés, une trentaine d'ouvrières de l'entreprise de confection Ludo, occupaient leurs ateliers pour s'opposer à la fermeture. La liquidation totale et la vente des machines sont prévues pour ce jeudi. Les travailleuses après plus de deux semaines d'occupation se préparent à l'épreuve de force, pour maintenir leur emploi sur place.

A la CEMA, usine filiale du trust multinational Philips, la direction estime qu'elle en fait assez pour les ouvriers qu'elle em-

ploie. Tel n'est pas l'avis de ces derniers qui sont en grève totale et illimitée pour obtenir : le paiement intégral du 13^e mois, la réduction du temps de travail et le rattrapage du coût de la vie. Les 1 200 travailleurs de cette usine sont déterminés à faire aboutir leurs revendications.

Dans le groupe Boussac-Saint-frères, la restructuration continue. Cette fois, c'est un plan concernant la filature et le tissage des fibres de jute que la direction veut faire passer et qui concerne les usines situées le long de la vallée de la Nièvre. Plusieurs centaines de licenciements ou mutations sont prévues. Pour protester contre ce projet, les syndicats CGT et CFDT avaient appelé vendredi dernier les tra-

vailleurs à la grève. Elle a été massive. Il ne s'agit bien sûr que des premières mesures de riposte, d'autres actions vont suivre.

Chez Dunlop, les travailleurs de l'atelier de préparation poursuivaient mardi la grève qu'ils ont déclenchée il y a maintenant plus d'une semaine. La direction, plutôt que de répondre aux demandes répétées de négociations formulées par les syndicats a préféré procéder au lock-out des autres ateliers mettant ainsi au chômage six cents travailleurs. C'est pour exiger une augmentation de salaire de 1,20 F de l'heure que les ouvriers de l'atelier de préparation se sont mis en grève.

Gérard PRIVAT

Grève dans les transports à Angers

Les employés des transports urbain d'Angers sont en grève depuis le 15 septembre pour s'opposer à 47 licenciements décidés par la mairie. Les grévistes CGT et CFDT viennent de voter la poursuite de la grève.

● A Renault-Orléans la grève continue

En grève depuis le 19 septembre pour 300 F par mois, les conditions de travail et la cinquième semaine de congés payés, les travailleurs de Renault-Orléans se sont prononcés pour la poursuite de la grève. A Sandouville la CGT et la CFDT ont appelé à un arrêt de travail. Le Mans, Sandouville, Orléans... tous ces usines sont en lutte pour les salaires et les conditions de travail. L'ensemble des syndicats CGT du groupe Renault devaient se rencontrer à Orléans mardi pour faire le point sur le mouvement revendicatif qui traverse les usines Renault.



par les avocats présents «rou s'il a demandé l'A.J.» (Aide Judiciaire). Avant que tout se soit éclairci, que les présidents Fabre et ses assesseurs s'y soient retrouvés dans l'imposante pile de dossier rose, il s'écoula bien trente ou quarante minutes...

L'avocat de la Sonacotra prétend informer le tribunal des faits nouveaux intervenus depuis sa dernière visite. Il est en effet en terrain connu puisque cela est loin d'être la première fois que le président Fabre

précaire et à durée indéterminée». Il cite pour convaincre le tribunal, une abondante jurisprudence. Seul un arrêt de la 8^e chambre de la Cour d'Appel de Paris, le met dans l'embarras. Le 30 mai dernier en effet, cette Cour avait affirmé que la Sonacotra «revendiquait un droit exorbitant» et que les résidents sont bien des locataires.

Pruvost va jusqu'à dire que les juges «ne se rendaient pas compte de la portée de leur décision» et

taines de résidents ont déjà été expulsés à travers tout le pays... La défense des résidents est représentée par quatre avocats.

M. BOURGUET : «MEME EXPULSES ILS POURSUIVront LA LUTTE»

Nous retiendrons celle de M. Bourguet qui avait la difficile mission de parler en tant que dernier avocat, qui insiste sur le sens profond de la lutte des résidents «fondamentale-

POLITIQUE

● Radios socialistes : nouvelles inculpations

5 militants socialistes, qui avaient participé à l'émission de Radio-Riposte le 30 juillet dernier à Montpellier, viennent d'être inculpés de «complicité de diffusion d'émission radiophonique prohibée». Il s'agit de trois députés, Sutra, Bayou, et Sénès, du premier adjoint au maire de Montpellier, et du secrétaire général adjoint du PS pour le département de l'Hérault.

● Mairie de Paris : Rétention des fonds pour 1981

L'adoption du budget de la Ville de Paris a donné lieu à de vives controverses. Les comptes font apparaître un excédent de 309 millions de F pour le budget de fonctionnement et de 174 millions pour les investissements. Ces excédents sont constitués alors que les impôts locaux ont subi une hausse importante, et que la mairie de Paris a freiné les dépenses, notamment en matière d'aménagements sociaux. Les groupes de gauche ont fait remarquer l'utilisation qui pouvait être faite de cet excédent. La thésaurisation de cette somme permettrait de stopper la hausse des impôts locaux de l'année 1980, veille d'élection présidentielle.

● «Sages» : propositions pour l'amélioration du fonctionnement de la commission de Bruxelles

Des propositions de réforme de la commission européenne de Bruxelles ont été présentées par les «sages» nommés à cet effet. Ces sages critiquent le très lourd fonctionnement de la bureaucratie communautaire, qui freine son efficacité. Ils estiment qu'on pourrait décharger les commissaires de certaines tâches de représentation extérieure au bénéfice notamment des membres du Parlement de Strasbourg.

Les sages pensent que l'élargissement de la CEE ne devrait pas conduire à un accroissement du nombre des membres de la Commission, actuellement composée de 13 membres. Ils ne jugent toutefois pas excessif le nombre de fonctionnaires attachés à la commission, plus de 8 000...

● Manœuvres «Chamois» dans le Sud-Est



En dépit des apparences, Bourges ne s'apprête pas à partir diriger les manœuvres à Canjures

Dans le cadre du plan de mobilisation des réserves une importante manœuvre inter-armes se déroulera du 24 au 28 septembre aux environs du camp de Canjures (Var). Cette manœuvre «Chamois», qui consiste en la recherche et la destruction d'un ennemi parachuté, sera exécutée et préparée dans des délais très brefs (13 jours), avoisinant ceux d'une situation réelle de combat. La manœuvre mobilise principalement la 118^e division d'infanterie, mais fait intervenir des moyens importants fournis par les trois armées. Les autorités militaires cherchent surtout à tester cette nouvelle division de réserve.

LE LANGAGE VERT DU PRESIDENT

S. Fernex, candidate placée en tête de la liste «Europe-Ecologie» à l'occasion du scrutin du 10 juin, est reçue ce jeudi à l'Élysée. Pour la militante d'«Ecologie et Survie», ce sera sans doute l'occasion de revenir sur la loi antidémocratique fixant les modalités d'élection au parlement européen. Giscard d'Estaing, quant à lui, cherche à faire d'un

thème de discours l'argument d'une double opération politicienne. Il s'agit pour le président de s'attirer l'intérêt de l'électorat écologiste et étoffer son «projet» politique. Projet qui fait de l'austérité, une «croissance sobre» et qui fait du mieux vivre à moindres frais «un fondement de croyance collective».

Les résultats du scrutin du 10 juin ont fait apparaître tout l'iniquité de la loi fixant les modalités des élections européennes. Au dessous de 5 % de voix, pas de remboursement des frais engagés, pas de représentation à l'assemblée européenne. Malgré ses quelques 800 000 voix, (4,5 %) les écologistes ne bénéficiaient donc d'aucune représentativité. Voilà qui contraste avec l'affirmation «un sujet important l'écologie», lancée par Giscard lors de son interview à «Paris-Match» publiée le 14 septembre.

LES VERTUS ELECTORALISTES DE L'ÉCOLOGIE

Sous la pression du courant écologique, le pouvoir a été contraint à des reculs non négligeables notamment dans la remise en cause du «tout nucléaire». Depuis la création d'un ministère à la qualité de la vie, le pouvoir a cherché à étouffer par quelques réformes-paravents les aspirations populaires à de meilleures conditions de vie et de travail. Dans le détournement de ces aspirations à des fins politiques, les giscardiens ont toujours été à l'avant-garde. Lors des municipales de 77 ; D'Ornano, nous promettait presque un Paris en vert. Le même D'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, manifestait ses qualités de bêcheur à l'occasion de la «journée de l'arbre» créée par Giscard. Giscard encore a tenté cette année de donner plus d'éclat à la «journée du soleil» lancée par Antenne 2.

«CROYANCE COLLECTIVE ET EAU FRAÎCHE

Dans son interview à «Paris-Match», Giscard fait des thèmes écologistes une utilisation plus poussée. Pour justifier l'intensification de sa politique d'austérité, le président oppose tout d'abord deux images : «la société de consommation est finie sous cette forme», commence la «croissance sobre». Et pour expliquer ce changement, pour tenter de le faire accepter, Giscard manipule les thèmes écologiques.

«La société de consommation a abouti à mai 68, c'est-à-dire à son rejet... car elle a dévasté une partie de nos côtes, de nos montagnes, de nos villes, notre mode de vie, notre culture». Pour restaurer cette «France défigurée», Giscard propose la «crois-



Mettre les villes à la campagne, une ambition giscardienne?

sance sobre», qui «n'est pas la crise, mais une croissance plus lente, modulée». Et de préciser «la satisfaction quantitative du «plus» dans tous les domaines doit être remplacée par une satisfaction de choix, de qualité». Giscard voudrait ainsi faire passer les restrictions qu'il promet aux travailleurs, pour un choix en faveur d'améliorations qualitatives ! Il voudrait faire passer pour «écologiques» ses mesures d'austérité !

Il y a donc de quoi être inquiet quand le président annonce «le mouvement écologique doit englober beaucoup d'autres secteurs de la vie collective (que celui des parcs naturels), par exemple la conception du type de développement économique, certains aspects de la vie culturelle». En appliquant ses conceptions réactionnaires de l'écologie à la vie économique et sociale, Giscard nous dit en quelque sorte, contentez-vous d'eau fraîche et tenez mes réflexions sur l'écologie pour un nouveau «fondement de croyance collective». L'écologie giscardienne, c'est évident, n'a rien à voir avec les aspirations à la «qualité de la vie» manifestées depuis une dizaine d'années. Pour autant, sa tentative de se rallier certaines composantes de mouvement écologiste n'est pas en elle-même vouée à l'échec. La visite de Solange Fernex sera de ce point de vue un test.

Didier DELORME

Journées parlementaires de l'UDF

Un programme pour Giscard

La réunion des 50 parlementaires UDF à Vittel a pour tâche d'élaborer un programme de cette formation, destiné à présenter une «série d'objectifs» pour une période de six mois. Tâche toujours ardue que de présenter quelque chose de neuf pour les partisans du vieux monde.

La fonction d'un tel programme sera évidemment de servir à la campagne électorale de Giscard pour les prochaines présidentielles.

Toutefois, les membres de l'UDF voudraient éviter que ce rapport n'apparaisse trop nettement, affirmant qu'il ne s'agit pas d'un programme pour 1981, et que l'élection présidentielle est l'élection d'un homme, et non d'un parti. Il est vrai qu'il serait difficile, dans cette élection présidentielle, de compter sur la capacité militante de l'UDF, qui est handicapée de ce point de vue par rapport à ses concurrents chiraquiens.

● Après le CC du RPR, réactions dans les milieux gaullistes

Un membre indocile du RPR, Peyrefitte, vient d'exprimer sa satisfaction des positions prises lors de la réunion du comité central du RPR tenue dimanche dernier, et a qualifiée d'«intentions très positives» les «suggestions concernant une plus grande tolérance interne et l'ouverture d'un débat entre tous les gaullistes».

Dans les groupuscules gaullistes extérieurs au RPR, des réponses positives aux propositions de Chirac sont également enregistrées : le gaulliste dissident Charbonnel a accepté de faire la tournée des groupes gaullistes non-RPR pour le compte de Chirac. Il a reçu le soutien d'un «gaulliste de gauche», Dominique Gallet, qui fut, aux législatives de mars 1978, candidat soutenu par le PCF au premier tour dans le Val d'Oise...

La maternité Baudelocque (hôpital Cochin-port-Royal) sera fermée pour un mois. En effet, trois nouveaux cas d'infection se sont déclarés ces jours-ci. Cette nouvelle série «d'entérocolite ulcéro-nécrosante» fait suite à celle révélée en juin dernier et qui avait causé la mort d'un bébé, l'ablation partielle de l'intestin et la pose d'un anus artificiel à 5 autres. Les 24 autres enfants avaient pu être guéris.

Le 21 et le 24 septembre, trois nourrissons ont de nouveau été touchés par ce «mal mystérieux». Ils ont été envoyés dans un service de réanimation, et mardi soir, ils semblaient être hors de danger de mort.

Mardi matin, le directeur général de l'Assistance Publique de Paris prenait la décision de fermer temporairement la maternité «pilote» de Baudelocque.

Cette mesure n'avait pas été prise au printemps dernier. A l'époque, plusieurs arguments avaient été avancés contre la fermeture du service : la surcharge des autres maternités parisiennes ne permettait pas une répartition des femmes enceintes et jeunes accouchées dans d'autres services. Et le risque, réel, de diffuser dans Paris d'autres cas d'entérocolite. C'est ce qu'a rappelé le professeur Sureau, chef de service à la maternité, au cours d'une conférence de presse. Il a ajouté que ces arguments ne se justifiaient plus. En conséquence, la maternité ne reçoit plus de femmes enceintes depuis lundi soir. Ajoutons pour notre part qu'ont voulu aussi éviter un nouveau tollé général comme celui soulevé en juin par la poursuite du fonctionnement du service.

Alors qu'en mai dernier, les nourrissons atteints, étaient des prématurés ou des enfants fragiles, cette fois-ci, ce sont des enfants nés à terme qui sont atteints de l'infection. De

plus, les naissances se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes, et dans une aile de la maternité désinfectée pendant l'été. Ce qui conduit le professeur Sureau à parler «de cas surprenants».

UN MAL MYSTERIEUX

Quelles sont les causes de cette infection ? D'après Claude Sureau, plusieurs hypothèses sont envisagées. Mais aucune, pour l'instant, ne l'emporte : le lait artificiel, (ne comportant peut-être pas des substances que seul le lait maternel bénéficie), a été cité. Mais les autres maternités l'utilisent aussi ; une possible infection due aux matières fécales, également... Il semble également qu'on ne sache pas quel est l'élément primitif, donc déterminant, dans ces cas d'entérocolite : soit la lésion de la paroi intestinale, soit l'infection.

Ainsi on a pu entendre le professeur de cette maternité répéter, au cours de sa conférence de presse, ou à toutes les radios et chaînes de télé que «personne ne sait», que «l'origine de la maladie n'est pas connue», que c'est un mal «mystérieux».

A la suite de 3 nouveaux cas infectieux

FERMETURE DE LA MATERNITE BAUDELLOCQUE

Et c'est cela qui est le plus scandaleux : le domaine de la recherche périnatale est délaissé aujourd'hui, et comme le professeur Minkowsky le rappelle, on pourrait par exemple, avec un certain nombre de recherches, réduire le taux de mortalité périnatale à 10 pour mille au lieu des 15 pour mille actuels.

Pour ces nouveaux cas, il ne semble pas pour l'instant que ce soit une question simplement d'hygiène, non respectée ou défective. Les mesures prises à la suite des cas précédents (stérilisation, désinfection des locaux de la maternité et de la salle de travail, personne différente pour s'occuper du bébé et de la jeune mère, etc...), malgré ces mesures, l'entérocolite est réapparue. Ceci, renforce donc le fait qu'aucune recherche systématique dans le domaine périnatal n'est entreprise véritablement.

RENTABILITE CONTRE PREVENTION

Mais n'oublions pas non plus que la maternité Baudelocque n'a pas fermé ses portes au printemps dernier pour cause de «surcharge» dans les hôpitaux parisiens, Baudelocque n'y faisant pas exception. Claude Sureau à l'époque attribuait à celle-ci une grande responsabilité dans



l'épidémie. Car la sur-occupation des lits provoque une rotation rapide des accouchées, rend difficile les mesures de désinfection. Ceci est le lot commun à toutes les maternités de l'Assistance Publique dans la région parisienne. Et tout en disposant d'un matériel sophistiqué, comme c'est le cas à Baudelocque, maternité la plus moderne de France, celles-ci sont victimes des restrictions budgétaires de l'A.P. On préfère faire «tourner le service», plutôt

que prendre les mesures élémentaires de prévention de la mortalité périnatale. Rentabilité contre prévention...

A Baudelocque, le professeur Sureau, depuis quelques mois, avait «freiné systématiquement les inscriptions», opéré une «dissuasion active» selon ses propres termes, auprès des futures mères pour qu'il n'y ait pas de «surcharge»... Ce qui est une curieuse façon de régler le problème du manque de lits...

En l'état actuel des choses, la maternité est fermée et va être entièrement désinfectée. Les jeunes accouchées et les femmes enceintes ont été soit dirigées vers d'autres hôpitaux parisiens, soit suivies à domicile. L'institut Pasteur est toujours au travail sur l'analyse des différents cas et les jours qui viennent nous en apprendrons peut-être plus sur cette nouvelle série infectieuse.

Michel BERTEL

DOLE, CHAMPAGNOLE : 70 KILOMETRES, MAIS UN MEME POSTE D'ENSEIGNEMENT

Belfort : conférence de presse des maitres-auxiliaires en lutte

Lundi 24 septembre la coordination des maitres-auxiliaires du territoire de Belfort tenait une conférence de presse. Martine, Marie-Hélène, Yolande se présentent : elles sont toutes les trois M.A. Elles expliquent aux journalistes ce qu'est un M.A., ce que sont ses problèmes et comment la lutte contre le chômage se déroule dans l'académie de Besançon : occupation de plusieurs lycées, de l'Est Républicain, nombreuses manifestations, portes du rectorat enfoncées, grèves, blocages de la circulation, etc... Les actions pour l'emploi des M.A. se succèdent dans l'académie de Besançon. (cf. QdP du 15 septembre).

«Avec une maîtrise d'histoire, on peut enseigner la législation du travail, le dessin, la musique. Dans les emplois du temps, on ne tient aucun compte de nos vœux, on est un bouche-trou que l'administration considère pourtant comme un professeur à part entière quand ça l'arrange. On reçoit comme les autres professeurs une note pédagogique et une note administrative, établies suivant une grille très rigoureuse. Or ces notes sont déterminantes pour notre nomination de l'année suivante».

Un journaliste : «Et en ce qui concerne la paye ?»

«Dans un établissement, un certifié (prof titulaire avec le CAPES) en poste depuis 4 ans et un M.A. avec 8 ans d'ancienneté avaient affiché leurs feuilles de paye : 1 500 francs de différence... en faveur du certifié !»

«NOUS VOUS CONSEILLONS DE VOUS INSCRIRE A L'ANPE»

Dans l'académie, sur les 825 M.A. qui ont travaillé l'année dernière, seuls 230 ont retrouvé un emploi. 165 attendent une hypothétique nomination, 150 ont reçu une lettre du rectorat, leur demandant de s'inscrire à l'ANPE. Yolande a été ainsi la 21^e à effectuer cette démarche dans le Territoire de Belfort. Quant aux indemnités de chômage, c'est le grand point d'interrogation.

Dans quelles conditions les plus chanceux ont-ils obtenu un poste ? Le jour de la rentrée, on a vu arriver en plus d'un endroit deux M.A. nommés sur le même poste ! Un M.A. est «à cheval» sur deux établissements distants de 70 kilomètres : Dôle et Champagnole etc. Et attention à ceux qui font la fine bouche, au bout de deux refus ils sont radiés des listes. Dans l'assistance, ce lundi 24 septembre, chacun y allait de son témoignage allongeant la liste des aberrations devenues monnaie courante ces dernières années.

PAS DE PRISE EN MAIN SYNDICALE VRAIMENT SERIEUSE

C'est une coordination des maitres-auxiliaires qui a pris en main la lutte dans l'Académie de Besançon — le soutien des syndicats

ayant été plutôt réservé pour certains d'entre eux... A la rentrée, le bureau académique du SGEN, avait retenu l'avis de ses M.A. : grève reconductible dès les premiers jours. Mais les dirigeants du SNES ont freiné le mouvement en se réfugiant toujours derrière de belles paroles non suivies d'action. L'entrée de force au rectorat, suivie d'une intervention immédiate des flics, l'occupation du lycée Pasteur à Besançon, une manif à Montbéliard dans un lycée «exemplaire»... ont été les quelques points forts de la lutte jusqu'à maintenant. Dans le Territoire de Belfort, la coordination a envoyé à tous les M.A. un questionnaire d'enquête ; elle voudrait contacter tous ceux qui se retrouvent au chômage aujourd'hui. Pour faire aboutir les revendications : titularisation immédiate des M.A. et réemploi de tous sur des postes correspondant à leur qualification, les idées ne manquent pas.

Corres. BELFORT

Occupation du rectorat à Besançon

Pour la troisième fois ce mardi 25 ; les profs au chômage avaient appelé l'ensemble des enseignants, des collègues et lycées de l'académie à manifester dans les rues de Besançon. Cette fois-ci, l'ensemble des syndicats s'était décidé à appeler à la grève. C'est ainsi que dans de nombreux secteurs les grévistes ont atteint des proportions importantes de 50 à 80 % y compris dans des endroits non encore touchés par la grève comme dans le Haut-Doubs.

La manifestation s'est rendue aux rectorats pour exiger une fois de plus l'état exact de la situation : combien de profs non repris, combien de postes non pourvus, etc. Comme

d'habitude, les portes étaient fermées. Il n'était pas question pour les M.A. en lutte de repartir avec rien. Très vite le passage s'est ouvert et plus d'une centaine de manifestants occupèrent les bureaux et la cour du rectorat. C'est donc la 3^e occupation effectuée : lycée Pasteur lundi dernier, l'Inspection Académique du Doubs, le lendemain et le rectorat cette semaine.

Ces messieurs ne pourront plus dire que tout va bien. Pourtant le recteur était «absent» et ce sont les flics qui reçoivent... comme les autres fois. L'action continue dans les établissements.

Corr. BESANCON

● Marche sur Paris

Le Conseil national du SNETP-CGT, syndicat de l'enseignement technique de la CGT, a décidé d'une marche nationale des non-titulaires sur Paris le 26 octobre avec une journée nationale de grève. Alors que le souhait a été souvent exprimé dans le mouvement des non-titulaires, de Strasbourg notamment, d'une impulsion syndicale nationale, cette initiative peut être intéressante pour donner de la force à la lutte pour le réemploi des M.A.

CORRESPONDANT

INTERNATIONAL

● 200 000 manifestants antinucléaires à New-York



Ils étaient 200 000, lundi à New-York, à manifester contre les centrales nucléaires. Tandis qu'à la centrale de Vermont Yankee 130 manifestants tentaient de bloquer les portes. De nombreuses personnalités ont participé à la plus grande manifestation antinucléaire jamais vue aux Etats-Unis ; parmi elles, Jane Fonda et Ralph Nader, le célèbre dirigeant des puissantes associations de consommateurs qui a notamment déclaré que « 200 000 personnes déterminées peuvent arrêter l'industrie nucléaire » et que ce geste « patriotique » signifie « lutter contre le cancer et contre l'inflation ». Les partisans de l'économie d'énergie soutenaient la manifestation.

● Energie : réunion des ministres de 7 grands pays industrialisés à Paris

Les ministres de l'énergie des 7 grands pays industrialisés (USA, Canada, Grande-Bretagne, France, RFA, Italie et Japon) se réunissent mercredi à Paris. Une seule question à l'ordre du jour : où en est l'application des mesures décidées lors du sommet de Tokyo en juin dernier. En matière d'énergie, la principale mesure décidée à Tokyo avait été d'envisager, sans que nul engagement définitif ne soit pris, une limitation des importations de pétrole. Ce que Giscard appelle « un sacrifice raisonné ». Durant l'été, tous les grands pays ont continué à importer massivement, pour reconstituer leurs stocks, et c'est donc maintenant que les mesures de limitation des importations devraient concrètement se mettre en place. Les pays européens semblent avoir fait un pas en avant : non seulement ils s'engageraient à limiter leurs achats à 470 millions de tonnes d'ici 1985, mais ils auraient également déjà fixé les quotas par pays. Par contre, pour ce qui est des USA et du Japon, l'incertitude reste totale.

La réunion de mercredi est une nouvelle étape dans un long ballet politico-diplomatique : si la réunion de Tokyo faisait suite aux décisions de printemps de l'OPEP, celle de Paris précède le nouveau sommet de l'OPEP, qui doit se tenir avant la fin de l'année à Caracas. Les pays européens souhaitent y faire des propositions concrètes quant au dialogue euro-arabe.

● Europe : le débat sur l'industrie d'armements a eu lieu

Dans la soirée de mardi, le Parlement de Strasbourg a examiné la question posée par deux parlementaires, un Britannique et un Allemand, sur la question de la production industrielle d'armements. 87 députés européens s'étaient opposés à l'inscription de cette question à l'ordre du jour : les députés du PCF, rejoints par ceux du PCI, les socialistes français et les travaillistes britanniques, et le groupe des « Démocrates européens de progrès », parmi lesquels les députés RPR. Deux colistiers de Simone Veil, Edgar Faure et André Rossi, ont également voté contre cette inscription.

Lors du débat, les auteurs de la question se sont défendus d'imposer une discussion sur la politique d'armements. Il s'agit seulement, ont-ils déclaré, de savoir ce qu'il advient d'un rapport sur l'harmonisation des politiques industrielles préparé dans le cadre de la précédente Assemblée. Le commissaire Davignon insista également sur la limite de ce débat.

Marchais pour le PCF et Messmer pour le RPR sont intervenus pour affirmer, au nom de l'indépendance nationale, les dangers qu'il y aurait à admettre la tenue de tels débats au Parlement européen.

LES HABITANTS DE BANGUI SOUMIS AU QUADRILLAGE DES PARAS FRANCAIS

Le successeur de Bokassa en demande pour « dix ans s'il le faut »

Les propos tenus par le nouveau président de Centrafrique dans sa première conférence de presse mettent en évidence le rôle de l'impérialisme français dans le changement qui vient de s'opérer à la tête du pays : Dacko a en effet déclaré que la présence des troupes françaises pourrait se prolonger « dix ans s'il

le faut ». Il a d'autre part affirmé qu'il était prêt à ouvrir des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud... Pendant ce temps, les habitants de Bangui subissent le quadrillage par les paras français qui contrôlent les centres vitaux et les axes principaux de la capitale.

L'impérialisme français peut être satisfait des résultats de l'opération « saute-mouton », « Barracuda » ou « Entebe », qui désigne sous ces différents noms de code le coup d'Etat qui a porté au pouvoir l'ancien conseiller de Bokassa. On connaît maintenant dans les moindres détails l'opération organisée de longue date par les stratèges de l'Elysée. Celle-ci, dont le fer de lance était composé du 1^{er} régiment parachutiste d'infanterie de marine basé à Bayonne, aurait pu se dérouler aux alentours de la mi-septembre, date à laquelle les troupes françaises participaient aux manœuvres franco-zaïroises. Le départ de Bokassa en Libye a fourni une meilleure occasion pour le déclenchement de la phase finale du plan français.

Il est confirmé que les paras français ont débarqué à Bangui avant que Dacko annonce officiellement le coup d'Etat. Et pour cause : ce dernier est arrivé dans le sillage des transferts de l'armée française 30 minutes après que les paras français aient pris le contrôle de l'aéroport.

L'EXTRADITION DE BOKASSA PEU PROBABLE

Le « protégé » de l'impérialisme français est apparu à sa première conférence de presse dans une salle gardée militairement par des paras français. Rien dans les paroles du nouveau chef d'Etat n'est venu contredire cette image. Les informations diffusées par la radio centrafricaine, lundi soir, selon lesquelles Bokassa serait condamné à mort par contumace n'ont pas été longues à être démenties. Ainsi, Dacko, tout en déclarant pour la forme qu'une demande d'extradition serait déposée auprès de la Côte d'Ivoire semblait prévoir son rejet, sans y accorder beaucoup d'importance, prétextant que « les bonnes relations entre deux Etats amis sont plus importantes que le sort d'un criminel ». Point n'est besoin de préciser ; si Giscard s'est débarrassé de Bokassa et a choisi pour lui la Côte d'Ivoire pour terre d'asile, il paraît peu probable que Dacko qui

doit tant à ses protecteurs français s'y opposera.

LES TROUPES FRANCAISES RESTERONT 10 ANS S'IL LE FAUT

A propos de l'occupation française du territoire centrafricain, Dacko a précisé : « Si la vie du pays l'exige, les troupes françaises resteront dix ans ». Le successeur de Bokassa entend être digne de la confiance que l'impérialisme français a placée en lui : il souhaite même un renforcement de la présence militaire française... afin de réorganiser l'armée centrafricaine. Est-ce aussi pour imiter la France que le président Dacko s'était déclaré prêt à ouvrir des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud car, dit-il pour justifier l'existence du régime raciste d'Afrique du Sud, « les Blancs d'Afrique du Sud sont des Africains nés en Afrique et y vivent ». Cette dernière affirmation a même jeté un froid, paraît-il, parmi les membres de l'ambassade de France qui assistaient à la conférence de presse,

ces derniers semblaient penser que Dacko en faisait un peu trop. Ce sentiment de l'ambassade de France a dû être perçu par Dacko puisque mardi il a démenti ce qu'il avait annoncé lundi : « C'était un jeu et vous m'avez cru... Après tout ce que l'on a connu pendant ces treize années, on a bien le droit de s'amuser un peu ». L'annonce qu'il avait faite dimanche de la condamnation à mort de Bokassa était aussi un « jeu », a-t-il ajouté.

Mais, Dacko, allié de l'impérialisme français pourrait bien lui poser quelques problèmes non seulement par ses affirmations péremptoires, mais surtout parce que son régime pourrait bien ne pas offrir toutes les garanties de stabilité. Ainsi pourra-t-il faire accepter longtemps la présence des troupes françaises à Bangui ? La population montre déjà de nombreux signes de mécontentement.

Frank ROUSSEL

Raid israélien contre le Liban

LES SIONISTES INDIFFERENTS AUX REACTIONS AMERICAINES

Le combat aérien qui a opposé lundi, au-dessus du Liban, les Mig 21 syriens aux F 15 israéliens a vu à nouveau l'Etat sioniste tenter de justifier ses agressions permanentes au nom des soit disant menaces qui pèsent sur sa sécurité. Ce stratagème dont se sert Israël pour attaquer régulièrement le Liban et violer son espace aérien lui sert également à justifier l'utilisation du matériel de guerre sophistiqué fourni par les USA, et prétendument réservé à sa défense. Depuis plusieurs jours, l'aviation sioniste se heurte à la riposte de l'armée de l'air syrienne dont 4 appareils ont été touchés dans le dernier duel aérien. De leur côté les Mig syriens auraient abattu 2 F 15 israéliens.

A nouveau, les Etats-Unis ont émis des « réserves » sur l'utilisation faite par Israël des chasseurs F 15, dont la vente avait été assortie de conditions limitant leur utilisation à seule fin prétendument

défensive. Mais les USA peuvent-ils continuer à feindre d'ignorer l'usage que font les sionistes des armes qu'ils achètent. D'où les limites évidentes de leurs « protestations ». Cette dernière agression d'Israël se situe au moment où le secrétaire d'Etat américain Vance, parlait à la tribune des Nations-Unies de la fragilité du cessez-le-feu au Sud-Liban. La « Pax américaine » qui a déjà du plomb dans l'aile apparaît ainsi aux yeux de tous comme un chiffon de papier qui loin de contraindre la nature expansionniste d'Israël, lui laisse les mains libres pour poursuivre ses attaques au Liban.

Loin d'en tenir compte, l'Etat sioniste semble en tout cas afficher une profonde indifférence face aux mises en garde américaines. La déclaration israélienne à propos du dernier raid, est sur ce point significative : elle ne fait pas le silence sur l'utilisation

des F 15 dans cette opération, au contraire, elle s'en vante. De plus le communiqué laisse enten-

dre que le raid « ne serait peut-être pas le dernier ».

Frank ROUSSEL

COMMUNIQUÉ

MARCEL KHALIFA ET LES MAYADINE
Gala à la Mutualité
Chansons de la Résistance libano-palestinienne
à l'invasion sioniste du Sud-Liban
JEUDI 27 SEPTEMBRE 20 HEURES
SOUTIEN : 15 FRANCS

● Espagne : des militaires contre Suarez

Le gouvernement espagnol se préoccupe de la tension qui se manifeste dans certains milieux de l'armée à la suite de la mort du gouverneur militaire de la province de Guipuzcoa, à la suite d'une intervention de l'ETA. Suarez, le président du gouvernement a dû annuler le voyage qu'il devait effectuer ces jours-ci au Costa-Rica, au Nicaragua, au Panama et aux USA.

Dans les fractions les plus à droite de l'armée, une certaine agitation se développe. Le général Milan del Bosch avait récemment déclaré dans une interview au quotidien ABC : « Quand il sera devenu évident que les lois, l'action politique et judiciaire sont insuffisantes... il sera nécessaire de garantir la souveraineté et l'indépendance de notre patrie ».

Le quotidien
du peuple



VIE ET HABITAT, TERRAINS DE LUTTES

LIBRE RACKETT SUR LES LOYERS

(1)-enquête de Nicolas GUILLOT

Une permanence de l'ACDL, à Paris, une trentaine de locataires y passeront dans la soirée. La plupart d'entre eux viennent sans savoir précisément comment ils vont s'opposer à leur propriétaire, simplement parce qu'ils ne peuvent plus payer le loyer qu'on leur demande. « 1 300 F pour un studio, ça n'est plus possible », ou encore cette jeune femme : « Quand je suis rentrée, en mars 1978, je payais 750 F, aujourd'hui, on m'en demande 1 020 ».

En étudiant chaque cas particulier, on s'aperçoit souvent que le propriétaire avait illégalement fait sortir le logement du champ d'application de la loi de 1948. A Paris, dans le secteur libre, un logement sur deux est dans ce cas. « Mon propriétaire est avocat ; il est parfaitement au courant de la loi de 1948, mais il part du principe que les chances, pour le locataire, de s'apercevoir de l'illégalité, sont faibles ». Et tous les moyens sont bons : « Il y a une aération (1) dans le plafond de la salle de bain, mais c'est une fausse aération, elle ne débouche sur rien du tout ».

Dans un coin de la pièce, penchés sur des plans, on calcule des surfaces corrigées (2) : dans près de la moitié des cas, la solution sera d'imposer au propriétaire un loyer basé sur la surface corrigée.

— « Un conflit de surface corrigée, ça peut durer un mois si le propriétaire cède tout de suite. Sinon, devant un tribunal, le délai est de 9 mois à un an ».

— « Et il faut payer un avocat. J'ai entendu dire qu'il y en avait pour 4 000 F ».

— « Pas forcément. Devant un tribunal d'instance, on peut plaider soi-même, sans avocat. Mais on a quand même tout l'intérêt à essayer de contraindre le propriétaire avant d'aller au tribunal ».

Avec un locataire, on rédige une lettre pour le propriétaire : « Le loyer que vous me demandez n'est pas légal. Vous encourez telle ou telle sanction. Nous vous proposons une négociation. Il faut tout prévoir : A partir de maintenant, il vaut mieux payer le loyer par mandat. Si c'est un chèque, le propriétaire peut le refuser et prétexter un non-paiement de loyer pour signifier un congé ».

Ailleurs, on prépare le procès qui a lieu le lendemain : « Le WC n'est séparé de la cuisine que par un simple muret (1). C'est la loi de 1948 qui s'applique ». On prévoit la réaction de l'avocat du propriétaire. « Si ça marche, on doit pouvoir faire baisser à 250 F ce loyer de 400 F ».

A l'issue de la permanence, nous avons interrogé un des responsables de l'ACDL :

La loi de 1948, qui reconnaissait quelques droits aux locataires et imposait un calcul du loyer basé sur la surface corrigée, est systématiquement grignotée par le pouvoir. En juillet, la libération totale des loyers du secteur libre, n'a été nullement limitée par les pseudo-accords de modération signés entre Barre et quelques représentants de propriétaires. Après la réforme visant à aligner les loyers HLM sur ceux du secteur libre, c'est une attaque généralisée, pour assurer le règne absolu des loyers libres.

— Les décisions gouvernementales concernant le déblocage des loyers du secteur libre sont entrées en application en juillet dernier. Quels en sont les premiers effets sur les hausses de loyers ?

ACDL : Certes, on commence à en ressentir les effets, mais c'est un terrain sur lequel on hésite à s'engager avec des données chiffrées. Car les effets de la liberté des loyers ne se font sentir qu'au renouvellement du bail, et tout est fait pour que ce soient des situations éclatées. Donc, ça ne rend encore absolument pas compte de l'ampleur du phénomène. D'autre part, il est vrai qu'une organisation comme la nôtre est loin de regrouper l'ensemble des cas qui se présentent. Des cas d'augmentations de 90 %, 140 %, ont déjà fait l'objet de publications un peu partout ; mais à la limite, il y a un petit danger à cela : c'est que nous considérons que 20 % d'augmentation, c'est déjà tout à fait énorme.

Quant aux engagements de modération pris par différentes organisations de propriétaires et de gestionnaires, ils sont tout à fait bidon. Ils n'ont aucune valeur législative. Aucune sanction n'est prévue dans le cas où un membre des organisations signataires ne les respecterait pas. De plus, rien n'oblige un propriétaire à renouveler un bail venu à expiration. Sous la menace du congé et de l'expulsion, les propriétaires veulent donc imposer leur loi.

— Quel est, à votre sens, la signification des mesures de juillet dernier ?

Ces mesures viennent renouveler encore la force d'une

attaque qui est, elle-même, lancée depuis très longtemps sur l'ensemble des secteurs du logement en France. Ceci nous semble être un trait particulier des dix dernières années, que les travailleurs subissent de façon de plus en plus cruelle, et qu'ils vont connaître de façon encore accélérée au cours d'une période qu'on pense pouvoir délimiter aux deux ou trois ans à venir. Le gouvernement va tenter d'imposer, partout et à tous, le règne, désormais absolu, des loyers libres.

Il y a grossièrement quatre situations locatives différentes en France. Il y a les HLM, la loi de 1948, et j'entends par là les immeubles anciens qui restent, ou dont certains logements restent sous le régime de la loi de 1948. Il y a les immeubles anciens qui faisaient l'objet de la loi de 1948, mais qui ne le font plus, et qui sont donc des loyers libres, bien qu'anciens. Et enfin les immeubles neufs qui n'ont jamais connu autre chose que le régime des loyers libres, très légèrement modulé par les dis-



positions conjoncturelles de Barre.

L'ensemble de ces secteurs fait l'objet d'une attaque qui vise à ce que, à très brève échéance, il n'y ait plus rien que le régime des loyers libres. C'est cela qui, d'ailleurs, fait toute la duplicité des mesures gouvernementales : le gouvernement est obligé d'avancer petit à petit, dans une voie qu'il souhaite dissimuler un minimum, parce que ce serait un peu explosif. Que tout le monde passe par là en même temps, et ça pourrait présenter des risques pour lui.

C'est ce processus que la libération des loyers en juillet vient renforcer. On est désormais livré à la merci des propriétaires. C'est un véritable rackett : on ne peut pas ne pas se loger, il faudrait donc accepter ce qu'on nous impose. Voilà pourquoi il n'est plus possible que les travailleurs se contentent de livrer des batailles sur leurs lieux de travail. Lutter sur le front du logement devient une nécessité absolue pour eux, sinon même s'il y avait des augmentations de salaire, elles seraient résorbées par le simple jeu des loyers.

(1) Certains éléments de confort, ventilation, WC isolés des pièces de repas... permettent au propriétaire de faire sortir un logement du champ d'application de la loi de 1948.

(2) Surface corrigée : surface du logement pondérée par des coefficients correspondant aux éléments de confort. Le loyer soumis à la loi de 1948 se calcule à partir de cette surface corrigée.

ACDL : (Association des Comités de Défense des Locataires de Paris) Permanences : — le lundi de 18 heures à 20 heures : 60 rue Greneta Paris 2^e — le jeudi de 18 h à 21 h : 37 rue Tournafort Paris 6^e

La semaine prochaine : Suite de l'interview de l'ACDL : de nouvelles formes de lutte

La loi des propriétaires

Le 19^e arrondissement de Paris, un ancien quartier populaire qui prend des allures de Manhattan. Une agence immobilière, moquette, meubles directoire... je décide de commencer par là mes recherches :

— « Vous cherchez un F4 en location. A titre indicatif, combien comptez-vous y mettre ? »

— « Dans les 2 000 F » dis-je innocemment.

— « Dans ce cas, inutile de continuer, me répond-on avec un sourire condescendant, après avoir ainsi sondé ma solvabilité, vous ne trouverez rien en dessous de 2 500 F. Moi, je n'ai plus rien : tous les emménagements se sont faits avant la rentrée scolaire. Et de toute façon, on ne trouve plus de F4, les propriétaires qui louent préfèrent investir dans des studios ou des deux pièces, c'est plus rentable ».

Au bout d'un nombre interminable de tentatives aussi infructueuses que celle-ci, j'entre dans une dernière boutique. A l'entrée, le losange doré indiquant que l'agent est membre de la FNAIM : une voix sort d'un profond fauteuil :

« Un F4, oui, j'en ai un de libre. 2 800 F dont 400 F de charges ». Les conditions exigées sont les mêmes que partout ailleurs : une commission, équivalente à un mois de loyer, qui restera dans la poche de l'agent, deux mois de loyer de caution, dont le locataire a toutes les chances de ne jamais revoir la couleur, un bail d'un an renouvelable. En désespoir de cause, je décide d'aller voir l'appartement : rez-de-chaussée d'un immeuble neuf,

larges baies vitrées au nord, ce qui veut dire qu'on doit sentir passer les notes de chauffage. Au passage, je remarque que c'est un faux 4 pièces, l'une des pièces ouvrant entièrement sur le séjour... Et, au moment où je le quitte, le commis de l'agence me glisse avec un profond mépris : « Vous savez, monsieur, nous exigeons de nos locataires un revenu au moins égal à 4 fois le loyer ».

En partant, je remarque un petit bureau, au pied de l'immeuble, signalé par un panneau « régisseur ». Dernière tentative :

— « Oui, il y a un F4 de libre dans l'immeuble, un rez-de-chaussée. Vous prenez contact avec le service de gestion de la SEIC, qui gère l'immeuble ».

— « Le loyer, il est de 2 550 F, charges et parking compris ».

— « Le bail : un an renouvelable ».

Le soir, par curiosité, j'ai consulté un petit livret bleu intitulé « Livret du Locataire » et détaillant les accords intervenus au sein de la très officielle commission connue sous le nom de Commission Delmont, regroupant représentants des locataires et des propriétaires. Au chapitre « durée du bail », on peut y lire : « Le bail, conclu pour une durée de trois ans, est reconduit tacitement d'année en année ». Monsieur Michel Saillard, directeur général de la SCIC (émission de la très officielle Caisse de Dépôts) a apposé sa signature au bas de ces accords.

AVORTEMENT

LA LOI VEIL RECONDUITE ?

Un suspense de mauvais goût

C'est finalement le 3 octobre qu'on connaîtra officiellement le texte de loi gouvernemental, qui devra remplacer la loi Veil. Ce jour-là en effet, le Conseil des Ministres débattrait des propositions de Monique Pelletier, qui se réfugie dans un mutisme total : elle ne dira rien du projet de loi sur l'interruption de grossesse d'ici là. Pourtant, dès lundi matin, des radios comme Europe 1, suivie par bien d'autres moyens d'information, affirmaient que la loi Veil serait purement et simplement reconduite, au bout de ces 5 ans d'application, avec peut-être une incitation plus ferme pour que tous les hôpitaux aient un centre d'IVG, quitte à y faire travailler des médecins de l'extérieur... Un suspense d'assez mauvais goût, qui tient sans doute compte des divisions anciennes de la majorité à ce sujet, mais fait peu de cas des inquiétudes des milliers de femmes qui doivent recourir à l'avortement.

Si la loi Veil est reconduite, les mêmes tracasseries et vexations attendent les femmes : impossibilité d'avorter au-delà de la dixième semaine, malgré les difficultés à respecter ce délai, du fait du manque d'information et de structures d'accueil, sans parler des barrières prévues par la loi et mises à profit par une partie non négligeable du corps médical. En effet, la loi Veil précise : « La femme doit être avertie des risques médicaux qu'elle encourt pour elle-même, et ses maternités futures et recevoir un dossier guide : aides et avantages, consentis aux familles et possibilité d'a-

doption... Elle doit consulter un centre d'information de conseil familial qui devra lui délivrer une attestation de consultation où lui seront apportés des conseils appropriés à sa situation. Après expiration d'un délai d'une semaine, le médecin doit lui demander une confirmation écrite ».

DES OBSTACLES SOUVENT INSURMONTABLES

Ces obstacles deviennent souvent insurmontables, d'autant que certains chefs de clinique, au nom de la clause de conscience, refusent que des avor-

tements soient pratiqués dans leur établissement. On se souvient par exemple des fameuses « commissions d'étude et de triage » mises sur pied par des médecins comme Jean Henri Soutoul, chef de service de l'hôpital Bretonneau : ces commissions réunissaient des spécialistes hospitaliers, en l'absence des femmes concernées, et examinaient chaque dossier. Ainsi, à Tours, au cours des 8 premiers mois de 1975, 300 dossiers avaient été examinés. Sur ces 300 demandes, 220 avaient été refusées.

C'est malheureusement loin d'être un cas isolé. Ainsi, et de l'aveu même des autorités, la moitié des avortements se font toujours « hors la loi ». Ainsi, au bout de 5 ans de loi Veil, l'hôpital Saint-Antoine, qui est censé répondre aux besoins des femmes des 11^e et 12^e arrondissements de Paris, et du Sud Est de la région parisienne, ne pratique en moyenne que 6 avortements par semaine !

Autres clauses qui pourraient être reconduites : la nécessité d'une autorisation parentale pour les mineures, et pour les immi-

grées, d'un certificat de séjour en France d'au moins trois mois. Il n'est pas question bien sûr pour le gouvernement d'envisager le remboursement de l'avortement par la Sécurité Sociale.

Ainsi, et quel que soit en fin de compte le texte de loi présenté par le gouvernement, la lutte pour l'avortement libre et gratuit, y compris pour les mineures et les immigrées, est loin d'être terminée. Les ennemis farouches de l'avortement n'ont pas rendu les armes : lors des entretiens de Bichat, le Dr Soutoul, encore lui, prévoit de belles attaques, sur le thème des accidents dus aux IVG. Et un colloque des « médecins » — de l'ordre des médecins — se tient du 8 au 11 octobre. Simples colloques ? Non. La loi Veil, on l'a vu, leur laisse à peu près les mains libres dans les hôpitaux. Les jours et semaines qui viennent seront donc l'occasion de mobilisations multiples : bien sûr la marche des femmes le 6 octobre à Paris, mais aussi, et c'est tout aussi nécessaire, les initiatives sur le terrain.

Monique CHERAN

Le déroulement de la marche du 6 octobre

14 heures : rassemblement place Denfert Rochereau.

Trajet suivi : Boulevard Raspail, Montparnasse, rue de Sévres, M^o Suffren, Champ de Mars.

De 17 h 30 à 21 heures, animation au pied de la Tour Eiffel.



BESANCON : BRISONS LE MUR DU SILENCE LA JUSTICE NE DOIT PAS CONDAMNER LA LUTTE POUR L'EMPLOI DU C.A.T.

Après 3 mois de conflit et d'occupation, 6 syndicalistes du CAT sont inculpés et passent devant le tribunal de Besançon, vendredi 28 à 14 h 30. Ce procès intervient quand commence le redémarrage officiel des activités du Centre pour Handicapés de la rue Ampère. Ce redémarrage, loin d'être satisfaisant pour les handicapés, puisque conformément à la loi d'orientation, ils perdent des avantages chèrement acquis par la lutte avec leur section CFDT (droit syndical et SMIC pour tous).

Cependant, le redémarrage constitue déjà une victoire, à condition qu'il ne s'accompagne pas de la condamnation de ceux qui y ont le plus contribué en organisant l'occupation des lieux, en poursuivant la production et la vente.

L'ENJEU DU PROCES

Avoir protégé leur outil de travail, leur droit à l'emploi, c'est ce que certains n'admettent pas. Ce qu'on veut condamner à travers le CAT, ce sont tous les conflits de ce genre, Lip en 1^{er}. La CFDT ne veut pas l'oublier et a fait appel à la Confédération. Déjà la mobilisation sur place compte bien faire reculer le pouvoir. Dans des interventions dans la rue piétonne de Besançon, samedi et mercredi après-midi, les syndicalistes du CAT rappellent leur lutte.

MOBILISATION CONTRE LE PROCES. TOUS VENDREDI A 14 H 30, DEVANT LE TRIBUNAL

Corres. BESANCON

PREMIER CALENDRIER DE MOBILISATIONS

Mercredi 26 septembre 1979 à 20 h au 46 rue de Vaugirard. AG de préparation sur la marche du 6 octobre.

Judi 27 septembre 1979 à 19 h 30 à la faculté de Jussieu. AG de préparation de la Rencontre du Mouvement des Femmes, le 7 octobre.

Samedi 29 septembre 1979 à l'AGECA de 14 h à 20 h. Rencontre, carrefour, débats organisé par le Comité Saint-Antoine pour la création d'un centre d'avortement - contraception - sexualité à l'hôpital Saint-Antoine.

Samedi 29 et dimanche 30 septembre 19 9 à Rouen. Coordination nationale des Comités Avortement, Contraception, Sexualité. Organisation de la campagne et bilan de l'existence des comités. Halles aux toiles, place de la Basse Vieille Tour. Accueil à la gare de Rouen à partir du samedi 12 heures.

Samedi 6 octobre 1979 à Paris. Marche Nationale des Femmes.

Samedi 6 et dimanche 7 octobre 1979. Rencontre nationale des groupes et centres SOS Femmes battues. Centre Flora Tristan, 7 rue du Landy 92 000 - Clichy. Tél. 731.51.69.

Dimanche 7 octobre 1979. Bilan du Mouvement des Femmes sur la marche du 6 octobre et la campagne Avortement, Contraception, Sexualité. Pour connaître le lieu, téléphoner au MLAC : 278.70.38.

Samedi 20 octobre 1979 à la Mutualité à 14 heures. Assises Nationales sur l'Avortement organisée par le Planning Familial.

L'AVEU DU MINISTERE DU TRAVAIL

Le pouvoir d'achat des ouvriers en net recul

Même les statistiques officielles ne parviennent plus à masquer la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs. C'est une nouveauté, qui prouve combien les conditions de vie des masses populaires se sont aggravées ces derniers temps.

Les chiffres en question sont ceux de l'enquête trimestrielle du ministère du travail, peut suspect de complaisance envers les travailleurs. Le calcul est simple dans son énoncé, sinon dans sa réalisation : le ministère du travail prend le revenu moyen des ouvriers, dans la région parisienne et en province. Première constatation : ce revenu est d'environ 10 % inférieur en province. Sur cette base, les experts du ministère calculent les revenus, allocations familiales compléments familiaux, et primes diverses incluses, pour quatre cas de figure : les célibataires, les familles de deux enfants, dont un de moins de deux ans, les familles de deux enfants dont un de plus de trois ans, et les familles de cinq enfants ou plus. Il en ressort les chiffres suivants au 1^{er} juillet 79.

Un ouvrier célibataire de la région parisienne gagne en moyenne 2 635,30 F, soit une augmentation de 8,2 % sur une année. Dans la même période, les prix ont grimpés de 10,3 %. Baisse du pouvoir d'achat.

Un ouvrier célibataire de province gagne 2 367,68 F, soit une augmentation de 9,4 % en un an. Baisse du pouvoir d'achat.

Les revenus d'un ouvrier, père de deux en-

fants, dont un de moins de deux ans, sont en région parisienne, de 3 453,29 F. L'augmentation sur un an est de 9 %. Baisse du pouvoir d'achat.

Un ouvrier, père de mêmes conditions à 3 136,15 F, de revenu en province, soit 10 % de plus que l'an dernier. Baisse du pouvoir d'achat.

Un ouvrier, père de deux enfants, dont un de plus de trois ans, a un revenu de 3 136,09 F, en région parisienne. 8,5 % de plus qu'il y a un an. Son pouvoir d'achat est un régression. Même chose pour un travailleur dans les mêmes conditions en province.

Seuls les pères de famille de cinq enfants voient leur pouvoir d'achat maintenu, sans plus. Encore faut-il constater que le revenu moyen d'une famille ouvrière de cinq enfants, est de 4 696,48 F à Paris, et de 4 379,34 F en province. Bien entendu, le ministère du travail n'a pas effectué ses calculs sur des travailleurs au chômage. Les chiffres y auraient été plus accablants encore. Signalons enfin que cette statistique se termine au 1^{er} juillet 79. Depuis, les revenus ouvriers ont diminués, avec le relèvement des cotisations de sécurité sociale, tandis que la hausse des prix s'est accélérée.

Les obsèques de Pierre Goldman

Les obsèques de Pierre Goldman auront lieu jeudi et non vendredi. La levée du corps aura lieu à l'Institut médico-légal, Quai de la Rapée, vers 16 heures. « Une marche silencieuse, sans banderoles et sans drapeau » selon les vœux de la famille, l'accompagnera au cimetière du Père Lachaise.

Par ailleurs, 25 organisations appellent à un meeting mardi à la Mutualité.

Négociations sino-soviétiques

Une délégation de la République populaire de Chine dirigée par Wang Yuping, vice-ministre des Affaires Etrangères est depuis dimanche à Moscou où elle rencontre une délégation soviétique, dont le chef est Leonid Ilytchev, égale-

ment vice-ministre des affaires étrangères.

La date d'ouverture des négociations proprement dites n'a pas été annoncée. Les premières discussions ont porté sur les modalités de la négociation.

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 324 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N° 668 J
CCPN° 23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942